

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA DETTE PUBLIQUE,

Pour l'Exercice 1842.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Intérêts de la dette.</i>			
1	1	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre aquilaire. fr.	611,804 17
	2	Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c ^s (5 millions de florins), à payer en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839	9,970,116 41
2	1	Intérêts de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831	5,040,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	1,008,000 »
3	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.	
4	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1838	1,200,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	300,000 »
5	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.	
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1838	1,525,524 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	508,508 »
7	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.	
8	1	Intérêts de l'emprunt de 86,910,000 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 26 juin 1840	4,347,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	869,400 »
9	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
10	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , à 5 p. o/o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.	74,074 07
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	14,814 81
11	"	Frais relatifs au même emprunt	
12	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante, calculés sur une émission éventuelle de 10 millions de francs.	
13	"	— de la dette viagère.	
14	"	— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	
15	"	— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 20 septembre 1835	
16	"	Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement	
TOTAL DU CHAPITRE Ier. fr.			
CHAPITRE II.			
<i>Rémunérations.</i>			
1	1	Pensions ecclésiastiques fr.	450,000 »
	2	— civiles	540,000 »
1	3	— civiques	205,000 »
	4	— militaires	1,860,000 »
	5	— de l'ordre Léopold	23,000 »
6		Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés	5,000 »
1	1	Traitements d'attente (<i>wachtgeld</i>)	44,454 58
2	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	48,510 03
3	3	Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)	7,123 04
4	"	Subvention à la caisse de retraite	
5	"	Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances, retenus en Hollande	
	"	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises, depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins, demeuré en Hollande.	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALIQUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
10,682,010 58	"	10,682,010 58	10,682,010 58	"	"		a) Voir état n° 1 (pièces à l'appui).
6,048,000 "	"	6,048,000 "	6,048,000 "	a) "	"		b) Voir état n° 2 (pièces à l'appui).
122,000 "	"	122,000 "	122,000 "	"	"		c) Voir état n° 3 (pièces à l'appui).
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	b) "	"		d) Comme l'emprunt autorisé par la loi du 26 juin 1840 n'était pas entièrement réalisé lors de la présentation du Budget des dépenses de l'exercice 1841, on a cru ne devoir porter à cette époque qu'une somme approxi- mative de 3,300,000 fr. pour intérêts et amor- tissement; aujourd'hui, on indique le chiffre réel de 5,216,400 fr., d'où résulte la diffé- rence de 1,916,400 fr.
4,500 "	"	4,500 "	4,500 "	"	"		
2,034,032 "	"	2,034,032 "	2,034,032 "	c) "	"		
32,000 "	"	32,000 "	32,000 "	"	"		
5,216,400 "	"	5,216,400 "	3,300,000 "	1,916,400 "	d) "		
108,000 "	"	108,000 "	35,000 "	73,000 "	"		e) Voir état n° 4 (pièces à l'appui).
88,888 88	"	88,888 88	88,888 88	e) "	"		
200 "	"	200 "	200 "	"	"		f) La diminution ré- sulte de l'anticipation des termes à échoir sur l'emprunt de 62 mil- lions, ce qui permet- tra de restreindre pen- dant l'année 1842, la circulation des bons du Trésor, et de n'en émet- tre que jusqu'à concu- rence d'une somme de 10 millions.
"	500,000 "	500,000 "	800,000 "	"	300,000 "	f)	
"	5,500 "	5,500 "	6,000 "	"	500 "	g)	
"	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"	"		
230,705 89	"	230,705 89	230,705 89	"	"		
661,375 66	"	661,375 66	661,375 66	"	"		g) La diminution provient de rentes éteintes par suite de décès.
26,628,113 01	530,500 "	27,158,613 01	25,469,713 01	1,889,400 "	300,500 "		h) La différence en moins provient de l'ex- tinction de pensions par suite de décès.
3,078,000 "	5,000 "	3,083,000 "	3,108,000 "	"	115,000 "	b)	i) La diminution pro- vient de décès survenus depuis la formation du dernier Budget.
"	100,002 65	100,002 65	102,875 71	"	2,783 06	i)	k) Voir état n° 5 (pièces à l'appui).
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	k) "	"		l) Cette augmenta- tion provient de ce que la somme des pensions liquidées a dépassé celle des extinctions depuis le 30 juillet 1840 jus- qu'au 25 juin 1841. Voir état n° 5 (pièces à l'appui).
"	538,000 "	538,000 "	484,000 "	54,000 "	l)		m) Deux nouvelles de- mandes de pension ont donné lieu à l'augmen- tation de cet article de dépenses.
"	9,947 08	9,947 08	9,250 25	687 83	m)		
3,378,000 "	653,039 73	3,031,039 73	3,904,134 96	54,687 83	117,783 06		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE III.			
<i>Fonds de dépôt.</i>			
1	1	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande fr.	130,000 »
	2	Arriéré des intérêts sur des exercices clôturés.	2,000 »
2	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de l'État pour garantie de gestions des comptables, pour sûreté du paiement des droits de douanes et accises, pour garantie de gestions des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, etc.	180,000 »
	2	Arriéré des intérêts sur des exercices clôturés	2,000 »
3	»	Intérêts des consignations faites dans les caisses du Trésor public de l'État.	
4	»	Intérêts et remboursement des consignations dont les fonds sont encore en Hollande.	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.	
I.	2.	Intérêts de la dette	
II.	ib.	Rémunérations	
III.	4.	Fonds de dépôt	
TOTAL fr.			

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841	DIFFÉRENCE		CREDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
130,000 "	2,000 "	132,000 "	140,000 "	"	a) 8,000 "		a) La différence en moins provient des remboursements effectués ou à effectuer sur les fonds destinés à ces remboursements. b) L'augmentation de cet article de dépense est nécessitée par la prévision que le chiffre des capitaux à inscrire au registre général des cautionnements sera majoré de 6 à 100,000 francs d'ici à la fin de 1842. (Voir état n° 6 (pièces à l'appui)).
180,000 "	2,000 "	182,000 "	164,000 "	b) 18,000 "	"		
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"		
"	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"		
380,000 "	24,000 "	384,000 "	374,000 "	18,000 "	8,000 "		

20,628,113 01	530,500 "	27,158,613 01	25,469,713 01	1,988,400 "	300,500 "	
3,278,000 "	653,039 73	3,931,039 73	3,994,134 96	54,687 83	117,783 06	
380,000 "	24,000 "	384,000 "	374,000 "	18,000 "	8,000 "	
30,286,113 01	1,207,539 73	31,473,652 74	29,837,847 97	2,062,087 83	426,283 06	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				1,635,804 77		

6

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique,

POUR L'EXERCICE 1842.



8

ÉTAT N° 1.

Emprunt de Fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1841.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. fr.	504,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} mai 1841 des obligations amorties : $2\frac{1}{2}$ p. % de fr. 13,069,976.	326,749	40	} 850,749 40
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	504,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} novembre 1841 des obligations amorties : $2\frac{1}{2}$ p. % de fr. 13,069,976.	326,749	40	} 850,749 40 *
TOTAL. fr.			1,661,498 80
Sur cette somme il a été employé.			1,659,517 95
Reste à appliquer à l'amortissement de l'exercice 1841. fr.			2,180 85

(*) Dans le cas où il serait racheté, pour l'amortissement, des obligations avec jouissance du 1^{er} mai 1841, cette somme de fr. 850,749 40 se serait majorée du montant d'un semestre d'intérêt de ces obligations.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MAI 1841.

Capital primitif de l'emprunt	100,800,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1840 et jouissances antérieures . . .	13,069,976	»
Restant du capital fr.	87,730,024	»

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1842, du montant de la dotation annuelle de 1,008,000 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1842, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 2.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1841.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} janvier 1841 des obligations amorties : 2 p. % de fr. 1,400,000.	28,000	»	178,000 »
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} juillet 1841, des obligations amorties : 2 p. % de fr. 1,800,000.	56,000	»	186,000 »
TOTAL. fr.			<u>364,000 »</u>

NB Cette somme de 364,000 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 395,908 35 c^s avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MAI 1841.

Capital primitif de l'emprunt. fr.	50,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1841 et jouissances antérieures	1,800,000	»
Restant du capital de l'emprunt. fr.	<u>28,200,000</u>	»

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1842, du montant de la dotation annuelle de 300,000 francs, augmenté des intérêts des capitaux rachetés, et de ceux à racheter avant le 1^{er} juillet 1842, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 5.

Emprunt de Fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1841.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	254,254 »	} 279,406 »
Intérêts du semestre au 1 ^{er} février 1841 des obligations amorties : 1 $\frac{1}{2}$ p. % de fr. 1,676,800	25,152 »	
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	254,254 »	} 288,601 »
Intérêts du semestre au 1 ^{er} août 1841 des obligations amorties : 1 $\frac{1}{2}$ p. % de fr. 2,289,800	34,347 »	
TOTAL. fr.		568,007 »

NB. Cette somme de 568,007 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 809,502 38 c^t avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MAI 1841.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1841 et jouissances antérieures	2,289,800 »
Restant du capital.	fr. 48,561,000 »

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1842, du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1842, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 4.

Emprunt de Fr. 1,481,481 48 c^s,

A CINQ POUR CENT, CRÉÉ EN 1829 POUR L'ÉRECTION DE L'ENTREPÔT D'ANVERS.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1841.

1 p. % du capital de l'emprunt. fr.	14,814 81
Intérêts de l'année au 1 ^{er} juillet 1841 des obligations amorties : 5 p. % de fr. 46,560 85	2,528 04
TOTAL. fr.	17,142 85

NB. Cette somme de fr. 17,142 85 c^s a été employée en totalité à racheter des obligations du susdit emprunt, partie au prix de 99 $\frac{3}{4}$ p. % et partie au pair.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MAI 1841.

Capital primitif de l'emprunt fr.	1,481,481 48
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1840.	46,560 85
RESTANT DU CAPITAL. fr.	1,434,920 63

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1842, du montant de la dotation annuelle de fr. 14,814 81 c^s, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} juillet 1842, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 5.

CAISSE DE RETRAITE. — Exercice 1842.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1 ^{re} Retenues sur les traitements et remises	597,000	»
2 ^o Parts dans les amendes et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises.	45,000	»
5 ^o Contributions volontaires pour admission de services étrangers.	50,000	»
TOTAL. fr.	472,000	»

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1 ^{re} Pensions accordées jusqu'au 25 juin 1841, déduction faite des extinctions connues	1,210,000	»
2 ^o Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1842.	50,000	»
	Fr. 1,210,000	»
Extinctions présumées.	30,000	»
Reste. fr.	1,210,000	»

RÉCAPITULATION.

Recettes.	472,000	»
Dépenses.	1,210,000	»
Insuffisance. fr.	758,000	»

ÉTAT N° 6.

FONDS DES VEUVES.

ÉTAT nominatif des personnes qui, par suite de décès survenus depuis le 1^{er} octobre 1830, réclament le payement d'une pension sur la caisse du fonds des veuves et orphelins, de fonctionnaires et d'employés des Départements d'administration générale, créée en vertu de l'arrêté royal du 18 janvier 1814, et dont les droits sont établis sur la production d'un certificat de participation à ladite caisse, par suite des contributions payées jusqu'en 1830, conformément au règlement arrêté pour cette institution spéciale sous le Gouvernement précédent.

NUMÉRO d'ordre	DÉSIGNATION DES INTÉRESSÉS.	MONTANT	
		DU TRAITEMENT proportionnel	de LA PENSION.
1	Les orphelins de feu M. Mousnier	2,962 96	740 74
2	La dame Kaieman, veuve Dewez	6,349 20	1,387 30
3	La dame Raguet, veuve Hoffman	2,328 04	532 01
4	La dame Esser, veuve Delcambre	1,481 48	370 37
5	La dame De Stryker, veuve Châtelain.	846 56	211 64
6	La dame Goffin, veuve Hanciau.	2,751 32	687 83
7	La dame Bastin, veuve Demetzer	1,269 84	317 46
8	Les orphelins de feu M. Bareel	8,465 60	2,116 40
9	La dame Le Louchier, veuve L'Ortye.	7,407 40	1,851 85
10	La dame Lallemant, veuve Hans	3,174 60	793 65
11	La dame Rasquin, veuve Dupont	1,058 20	264 55
12	La dame Denys, veuve Verbeke	1,693 12	423 28
ENSEMBLE. . . . fr.			9,947 08

ÉTAT N° 7.

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

*Versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrêté du
Gouvernement provisoire du 23 novembre 1830.*

Les capitaux inscrits au registre général des cau- tionnements jusqu'au 31 août 1841, pour verse- ments effectués pendant l'année 1841 et les années antérieures, s'élevaient, déduction faite des rem- boursements, à la somme de fr. 5,861,928 04 ,			
dont fr. 3,381,997 29 c ^s , productifs d'intérêt à 4 p. % l'an . . .			145,279 89
et » 279,950 73 c ^s , » 5 p. % l'an . . .			15,996 54
Versements présumés pendant 1841 et les années antérieures, mais non encore inscrits, 550,000 francs, productifs d'intérêt pendant 1842, soit à 4 p. %			14,000 »
Versements présumés pendant 1842, 450,000 francs, productifs d'in- térêts proportionnels calculés à 2 p. %, l'un portant l'autre. . .			8,600 »
TOTAL. fr.			179,876 45

ÉTAT N° 8.

TABLEAU GÉNÉRAL DES CONSIGNATIONS ANCIENNES

DONT LES FONDS SONT EN HOLLANDE.

Période antérieure au 1^{er} octobre 1830. (Loi du 28 nivôse an XIII.)

ANNÉES OU PÉRIODES.	Remboursements en PRINCIPAL	RESTANT à rembourser à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS payés par année ou PÉRIODE.	Observations.
1 ^{er} octobre 1830.	»	840,851 42	»	
4 ^{me} trimestre 1830.	54,738 86	786,112 56	1,294 31	
Année 1831.	244,686 53	541,426 03	16,645 02	
Id. 1832.	85,513 25	455,912 78	13,581 35	
Id. 1833.	117,987 79	337,924 99	37,446 46	
Id. 1834.	16,750 82	321,174 17	3,555 76	
Id. 1835.	6,636 61	314,537 56	2,842 23	
Id. 1836.	27,973 46	286,564 10	7,632 62	
Id. 1837.	26,004 69	260,559 41	9,318 07	
Id. 1838.	13,478 10	247,081 31	3,069 03	
Id. 1839.	1,043 61	246,037 70	366 80	
Id. 1840.	17,602 65	228,435 07	5,864 23	
1 ^{er} semestre 1841.	2,318 56	226,116 51	783 98	
TOTAUX fr.	614,734 91	»	102,099 95	

ÉTAT GÉNÉRAL

DE

LA SITUATION DES CONSIGNATIONS COURANTES,

FAITES DANS LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC AU 30 JUIN 1841.

(Loi du 28 nivôse an XIII.)

CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES du 1 ^{er} semestre 1841.	RESTANT A REMBOURSER au 31 décembre 1840.	TOTAL GÉNÉRAL.	Remboursements EN PRINCIPAL pendant le 1 ^{er} se- mestre 1841.	RESTE A REMBOURSER au 30 JUIN 1841.	PAYEMENTS d'intérêts pendant le 1 ^{er} se- mestre 1841.
Anvers	56,231 »	41,773 45	98,004 45	»	98,004 45	»
Malines	7,781 45	15,830 43	23,611 88	4,828 49	18,783 39	69 61
Turnhout	2,821 72	2,073 86	4,895 58	1,347 66	3,547 92	»
Bruxelles	8,925 03	683,705 07	692,630 10	168,436 23	524,193 87	1,459 72
Louvain	1,599 40	116,193 72	117,793 12	50,678 30	67,214 82	2,615 73
Nivelles	240 38	6,421 29	6,667 67	3,218 50	3,449 17	131 46
Bruges	8,743 40	68,625 56	77,368 96	16,110 10	61,258 86	1,672 74
Coutrai	218,514 82	304,332 19	522,847 01	386,537 61	136,309 40	58 20
Furnes	112 50	5,558 83	5,671 33	»	5,671 33	»
Ypres	»	22,623 89	22,623 89	1,780 81	20,843 08	226 84
Gand	4,515 58	100,534 11	201,049 69	89,048 03	112,001 66	7,691 70
Audenaerde	»	7,133 50	7,133 50	»	7,133 50	»
Termonde	1,979 96	29,840 17	31,829 13	»	31,829 13	»
Mons	105,030 33	579,654 33	742,684 66	125,503 54	617,181 12	1,244 50
Charleroy	3,136 10	123,720 15	126,856 25	12,351 89	114,504 36	517 12
Tournay	21,188 25	379,554 45	400,742 70	»	400,742 70	461 89
Liège	13,385 14	624,250 45	637,635 59	25,312 69	612,322 90	1,127 68
Huy	»	36,706 26	36,706 26	12,043 22	24,663 04	361 06
Verviers	17,266 36	39,111 16	56,377 52	2,702 »	53,675 52	22 65
Hasselt	501 04	37,337 18	37,838 22	16,890 07	20,948 15	872 95
Tongres	5,000 »	52,522 53	57,522 53	»	57,522 53	»
Arlon	»	27,802 38	27,802 38	1,800 »	26,002 38	96 »
Marche	»	11,288 12	11,288 12	»	11,288 12	»
Neuf-Château	»	19,730 77	19,730 77	»	19,730 77	»
Namur	145,480 20	63,217 12	208,697 32	41,422 »	167,265 32	»
Dinant	»	14,836 52	14,836 52	»	14,836 52	»
TOTAL . . .	680,458 66	3,510,386 49	4,190,845 15	959,921 14	3,230,924 01	18,629 25
Bureaux cédés.						
Ruremonde	»	5,748 »	5,748 »	»	5,748 »	»
Diekirch	»	3,445 »	3,445 »	»	3,445 »	»
TOTAL GÉNÉRAL . .	680,458 66	3,519,579 49	4,200,038 15	959,921 14	3,240,117 01	18,629 25